

Mail reçu le 17/03/2021 à 19h42

Brion Béatrice
Résidente de Créon

Le 18 Mars 2021

Mise en compatibilité PLUi et SCOT CCC Créon
Monsieur le Commissaire enquêteur,

Comme vous étiez déjà présent lors de l'enquête publique de la CCC de Créon, je me permets de vous demander pourquoi le projet de lycée qui figurait comme étant un objectif prioritaire sur une zone urbaine a pu se transformer en une demande de mise en comptabilité du Plui avec le Scot pour l'implantation d'un lycée en zone N qui était elle-même en zone agricole au début de l'enquête publique du PLUi.

Sachant que les terrains ont déjà été achetés par la Communauté de Communes, je ne comprends pas l'objectif de cette enquête.

Pour autant, puisque l'exercice démocratique nous demande d'émettre un avis, je me permets de vous poser des questions sur la consommation d'espaces naturels, sur les impacts sur la biodiversité, sur la consommation d'eau et les déplacements supplémentaires que vont induire un lycée de 2000 élèves dans une commune de 5000 habitants.

Point 1 : Consommation d'espaces et biodiversité

Dans le rapport de présentation de l'enquête publique du Plui, la MRAE mentionnait une consommation d'espaces excessive : « Lors de la décennie passée, la communauté de communes du Créonnais a consommé 120 ha à destination d'habitats et plus de 23 ha à destination d'activités économiques et d'équipements, soit une consommation globale de 143 ha. » **La MRAe relève que 94 % d'espaces naturels, agricoles et forestiers, soit 134 ha, ont été consommés.**

Il ne me semble pas que l'implantation d'un lycée en zone N qui va consommer 8 ha supplémentaires puisse améliorer la situation.

Concernant la biodiversité, je suis très inquiète. Le cabinet BKM décrit des gîtes arboricoles à petit rhinolophe, or cette espèce n'est pas connue pour giter dans les arbres. On relève une ambiguïté d'analyse portée dans le dossier, concernant les boisements et leur potentiel d'accueil pour les chiroptères d'affinités cavicoles : "Aucun arbre favorable aux chiroptères n'a été observé dans la zone du projet. Certains boisements abritent cependant des arbres âgés, favorables à ce groupe". Soit des cavités (trous de pics, décollements d'écorce, etc.) ont été réellement détectées lors des 3 dates de "recherche de gîtes" (07/2018; 02/2019; 04/2019), ou rien n'a été formellement trouvé.

Pourquoi ne pas donner l'inventaire précis tout simplement, comme cela se fait habituellement pour les chauves-souris. On constate l'absence de l'analyse de l'activité chiroptérologique relevée lors de l'étude ultrasonore (nb de contacts espèces cumulées/tranche horaire/point d'écoute), ce qui aurait permis de mettre en exergue la plus ou moins forte fonctionnalité des divers habitats du site envers les espèces contactées. (Source CGA- Chiroptères d'Aquitaine).

Pour une espèce strictement protégée par la convention de Berne, dans le cadre de la construction d'un lycée à Haute valeur environnementale, il me semble que l'étude d'impact environnementale doit être à la hauteur de ces enjeux. Peut-on inclure ma demande d'étude d'impact assortie d'une adaptation du

calendrier des travaux en fonction des résultats obtenus ? La pollution lumineuse sera-t-elle prise également en compte ? Peut-on envisager la mixité entre HVE et gites pour les chiroptères ?

Point 2 : Problématique de l'eau : eau potable et eaux usées

La disponibilité de la ressource en eau pose des problèmes à toutes les filières : construction- agriculture – permaculture et vie tout court. Le raccordement aux champs captants du Médoc en 2024 reste hypothétique.

Or, il me semble que ce soit la seule solution proposée. Peut- on prévoir un autre lieu d'implantation plus favorable si les champs captants du Médoc venaient à ne plus voir le jour ? Est qu'un plus petit lycée pourrait être envisagé ?

La station d'épuration de la STEP communale est de 5500 EH . La MRAE suggère de vérifier l'aptitude de la station à l'horizon 2030, soit après la construction du lycée ? Il y a déjà 5000 habitants à Créon , dont 90% sont raccordés à la STEP. **Pourquoi attendre que le lycée soit terminé pour faire une évaluation ? Pourquoi ne pas la faire maintenant avec de l'analyse prédictive ?**

Point3 : Circulation de Créon

La circulation est déjà très problématique autour de Créon. Les embouteillages sont de plus en plus fréquents sur les 3 routes départementales, le matin comme le soir.

P 22 DECLARATION DE PROJET RELATIVE A LA CREATION D'UN LYCEE EMPORTANT LA MISE EN COMPATIBILITE DU SCOT DE L'AIRE METROPOLITAINE BORDELAISE ET DU PLUI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CREONNAIS NOTICE DE PRESENTATION 2020 : « Le terrain destiné à accueillir le lycée est desservi par une voie structurante (la route de Camblanes). L'accès au lycée depuis cette voie sera sécurisé par un aménagement adapté (giratoire, feux temporisés,...). Ce terrain sera également desservi par une nouvelle piste cyclable, reliée au centre-ville. »

Comment le giratoire ou les feux vont-ils réguler tous les bus et la circulation supplémentaire induite ? Comment avez-vous envisagé la circulation ? Quel est l'impact véritablement attendu ? Qui va utiliser la piste cyclable ?

Je vous demande de me répondre précisément sur la transformation de la zone N et de l'impact de la construction d'un lycée de cette ampleur sur la biodiversité. J'attends également des éclaircissements sur la méthodologie de l'étude environnementale et de l'impact réel sur une espèce Strictement protégée par la convention de Berne. Enfin, je vous demande des explications sur le manque d'analyse prédictive concernant les problématiques de l'eau, et les solutions envisagées pour faire face aux problématiques de circulation inévitablement engendrées par ce projet.

Pour ma part, je suis contre la mise en comptabilité telle qu'elle est présentée aujourd'hui. L'idée d'un plus petit lycée émise par une habitante dans les précédents commentaires me semble

préférable à une super structure qui sera tout de suite engorgée et difficilement sécurisable ensuite.
L'étude d'impact environnementale n'est pas satisfaisante pour moi.

Je compte sur vous pour répondre rapidement et précisément à cette sollicitation citoyenne.

Sincèrement,

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, mes salutations distinguées.

BRION Béatrice